

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 23

chargée de l'examen du postulat de Mme Pauline Blanc :

« Lausanne, Capitale olympique... et avec des grands rassemblements sportifs ! »

Présidence :	M. Roland PHILIPPOZ
Membres présents (Com. 21 et 23):	Mme Alexandra GERBER (Les Verts), M. Valéry BEAUD (Les Verts), Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts), M. Louis DANA (Soc.), M. Yvan SALZMANN (rempl. Mme Sarah DEPALLENS (Soc.)), Mme Christine GOUMAZ (Soc.), M. Matthieu DELACRETAZ (PLR), Mme Anouck SAUGY (PLR), M. Jean-Marc BEGUIN (Vert'lib), M. Valentin CHRISTE (UDC).
Membres excusés :	Mme Sarah DEPALLENS (Soc.), Mme Pauline BLANC (PLR)
Représentante de la Municipalité :	Mme Émilie MOESCHLER, directrice SPORTS et COHÉSION SOCIALE.
Invité-e(-s) :	Mme Myriam PASCHE, cheffe du Service des Sports ; M. Patrice SCHAUB, responsable des manifestations sportives à la Ville de Lausanne
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 11 septembre 2024

Début et fin de la séance : 17h15 - 18h

En l'absence de Mme la Postulante qui a dû s'excuser, une commissaire présente le postulat en précisant que son but n'est pas de critiquer ce qui est fait, mais part du constat que ces dernières années, pour des raisons diverses, Lausanne a perdu quelques-unes de ses manifestations sportives. Les personnes qui soutiennent le postulat n'en connaissent pas les raisons (question de prix, d'accessibilité, etc.) et rappelle que des interpellations sur ce point sont encore en attente de réponses. Elle explique que ce postulat fait suite à la publication par le Canton, pour la première fois, du Concept cantonal de sport¹. Le but du postulat est de demander à la Municipalité de dresser un bilan de sa stratégie en matière d'accueil d'événements sportifs de grande envergure, de connaître les orientations et que ces informations soient publiées par le Service des Sports.

Plusieurs commissaires interviennent pour mettre en évidence tout ce qui est réalisé par la Ville et son Service des Sports pour accueillir de grands événements sportifs. Ils peinent à comprendre les objectifs du postulat et font la liste des manifestations nationales et internationales qui ont été organisées ces dernières années. Les annulations récentes ne sont pas imputables à la Ville mais aux organisateurs qui ont finalement fait d'autres choix, en raison de reports et d'annulations lors de la période COVID par exemple.

D'autres interventions vont dans le sens du soutien au postulat pour donner à la Municipalité l'occasion de mettre en évidence ce qui est fait et sur les engagements que ces événements

¹ Pour plus d'infos : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dits/seps/brochure-vaud-sport-010224-web-pages-v02.pdf

Conseil communal de Lausanne

impliquent sur les services et les impacts pour les finances de la Ville. La réponse à ce postulat pourrait être l'occasion pour la Municipalité d'établir un bilan de ce qui a été fait, de ce qui se fait et de ce qui est prévu en matière d'organisation de manifestations sportives d'importance. Cela permettra de confirmer ou d'infirmer le sentiment d'une perte d'attractivité de la Ville de Lausanne en la matière.

Mme la Municipale en charge des Sports rappelle que l'accueil des manifestations sportives est une des missions clés du Service des Sports et que cela fait partie du « plan directeur des sports » qui définit les objectifs d'une politique sportive – à court, moyen et long terme – en termes de promotion de la capitale olympique. Concernant la demande de donner une planification, elle relève l'importance d'expliquer comment se fait le choix des manifestations. C'est un marché ! Lausanne est capitale olympique et elle accueille environ 60 fédérations sportives qui savent que la Ville sait organiser des manifestations. Enormément de discussions préalables sont nécessaires au sein de la Municipalité – et du Service des Sports en particulier – avec les clubs et les associations locales également, jusqu'au moment où l'on propose à la Municipalité d'envoyer une lettre d'intention qui annonce qu'elle est prête à accueillir tel ou tel championnat. S'ensuivent de multiples négociations et discussions confidentielles et c'est lorsque la Ville de Lausanne a pu concrétiser quelque chose qu'elle peut l'exprimer. Souvent la Ville décide de ne pas déposer de candidatures parce que le Service des Sports a des limites et doit pouvoir organiser, gérer et avoir les ressources financières pour s'engager dans une manifestation. Le Service des Sports doit prioriser – en fonction de divers critères (type de sport, genre représenté, etc) – et en concertation avec le Canton. Il a toutefois des stratégies sur l'impact des manifestations à différents niveaux : économie, durabilité, finances, égalité hommes-femmes, inclusion, mise en avant de nouveaux sports, etc.

En réponse à une question concernant le plan directeur des Sports (2002) Mme la Municipale en charge des Sports reconnaît que le plan directeur des sports date et que le Service souhaite l'actualiser. Avec le récent changement de direction et d'organisation du Service des Sports, ce dernier a dû faire des choix et mettre des priorités. Par conséquent, la révision du plan directeur des sports sera entreprise lorsque l'organisation du Service des Sports aura été clarifiée.

Des commissaires réitèrent leur soutien pour le renvoi du postulat à la Municipalité en disant qu'il ne demande pas des choses impossibles et qu'il aurait pu être renvoyé sans passer par une commission, alors que d'autres avis expriment que le Service des sports ne devrait pas mettre son énergie pour rédiger un rapport-préavis dans la mesure où la Commission consultative des sports (dans laquelle chaque groupe du Conseil communal est représenté) fait régulièrement un bilan de tout ce qui est réalisé.

Au vote, la Commission refuse le renvoi du postulat à la Municipalité et soutient son classement par

4 oui / 7 non / 1 abstention

Lausanne, le 28.9.24

Le rapporteur/la rapportrice :
Roland Philippoz

